

INTERFACES

Le bulletin du Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts

VOL. 5 NO 1

OCTOBRE 2003

École d'été de Marrakech

Du 10 au 14 juin 2003 s'est tenue l'École d'été de Marrakech sous le thème de la **Désertification et l'évaluation environnementale**. Vingt-six stagiaires provenant de différents pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Conakry, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo), tous des intervenants de l'évaluation environnementale, ont eu l'opportunité de participer à cette semaine de formation.



Les stagiaires avaient préalablement été sélectionnés selon divers critères individuels mais également dans le cadre d'un processus de formation à plus long terme. L'une des missions de l'École est aussi d'encourager les participants à partager leurs connaissances et expériences dans leurs pays ou régions d'origine.

Onze formateurs provenant du Canada et de divers pays d'Afrique (Burkina Faso, Mali, Maroc et Tunisie se sont relayés pour présenter les principes de base du phénomène de la désertification et de l'évaluation environnementale, en fonction de leurs spécialités respectives. La formation magistrale a notamment été bonifiée grâce à une simulation qui a permis aux stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises ainsi que grâce à l'apport fourni par une visite technique participative.

Cette dernière eut lieu sur le site de Jbilet, à 36km de Marrakech, et permettait de montrer sur le terrain une expérience de reconstitution du milieu naturel en zone aride. Les participants eu l'opportunité de prendre part à une opération de reboisement de l'arganier sur un périmètre de l'arboretum.



Dans ce numéro :

École d'été de Marrakech	p. 1
Mot du Président	p. 2
Colloque de Marrakech	p. 3
Contributions scientifiques	p. 4
Opinion	p. 6
Nouveaux membres de l'AIEI	p. 6
Stagiaires AIEI	p. 7
Événements à venir	p. 7

Mission : Promouvoir l'utilisation des évaluations d'impacts au sein de la francophonie afin d'anticiper, de gérer et d'atténuer les effets du développement sur l'environnement et les populations.

LAI A : *International Association for Impact Assessment*

INTERFACE IAIA

Éditrice: Catherine Gaudette

Parution : 3 numéros par an

Distribué gratuitement

Faites parvenir vos textes à :

Secrétariat francophone AIÉI/IAIA

145, rue St-Pierre, bureau 108

Montréal, Québec

H2Y 2L6 CANADA

Téléphone : +1 (514) 288-2663

Télécopieur : +1 (514) 288-7701

iaia@aiiei.org

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Les articles publiés dans INTERFACE LAIA

Relèvent de la responsabilité exclusive des auteurs.

Les textes sans signature sont de la rédaction.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1560 9383

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2003-2004

Président

Robert JOLY, Québec, Canada

Ministère de l'environnement du Québec

robert.joly@mem.gouv.qc.ca

Présidente sortante

Odile CONCHOU, France

Association française des ingénieurs écologues

odile.conchou@wanadoo.fr

Vice-président

Marcel BAGLO, Bénin

Agence béninoise pour l'environnement

abepge@bouv.intnet.bj

Vice-président

Bertrand Galtier, France

Ministère de l'écologie et du développement durable

bertrand.galtier@environnement.gouv.fr

Secrétaire-trésorier

Jean-Philippe WAAUB, Québec, Canada

Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional

waaub.jean-philippe@nqam.ca

Administrateurs

Daniel WALTZ, Québec, Canada

Association québécoise pour l'évaluation d'impacts

waltz.daniel@nqam.ca

Bambé DANSALA, Gabon

Association pour le développement de

l'information environnementale

enguema@adie-prgie.org

Samuel YONKEU, Burkina Faso

Groupe des Écoles Inter-États d'Ingénieurs et des

Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de

l'Équipement rural

samuel.yonkeu@eier.org

Mot du Président

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter, au nom du Conseil d'administration, une bonne lecture de cette nouvelle parution du bulletin Interface. Le Conseil de cette année a été sélectionné conformément aux nouvelles règles qui prévoient que les administrateurs sont désormais nommés pour un terme de trois ans. Aussi, trois postes ont été mis aux voix lors de l'Assemblée annuelle des membres, et deux membres se sont joints au Conseil: M. Bertrand Galtier, du Ministère pour l'Écologie et le développement durable, et M. Bambé Dansala, de l'Association pour le développement de l'information environnementale, à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous. Par ailleurs, le nouveau poste de président sortant est occupé par Mme Odile Conchou.

Cette élection s'est déroulée à Marrakech, où nous avons collaboré à l'organisation du congrès de l'*International Association for Impact Assessment* (IAIA). Si le congrès n'a pas été un succès de participation en raison de l'insécurité engendrée principalement par le conflit en Irak, il a été un succès d'organisation, malgré certaines lacunes de la traduction simultanée.

Le Secrétariat francophone a également tenu à Marrakech son École d'été, dont le thème, qui traitait de la désertification, a attiré un grand nombre de participants qui ont apprécié la grande qualité du contenu et des formateurs.

L'Assemblée annuelle fut aussi l'occasion de poursuivre la démarche entreprise à Liège en 2002, et de concrétiser de nouvelles orientations. Le Secrétariat devra repenser très rapidement à son mode d'organisation en raison du départ du Directeur général, Michel Bouchard, au cours des prochains mois et du fait que l'aide financière accordée par Montréal International pour le loyer arrive à terme en janvier. Les membres du Conseil seront appelés à jouer un rôle plus actif dans la conduite des affaires du Secrétariat. La mission du Secrétariat aura à être précisée et mieux définie, ce qui nous aidera à mieux nous situer et à clarifier notre statut et notre relation vis à vis IAIA., avec laquelle nous souhaitons demeurer associés.

Au cours des prochaines semaines, vous serez invités à formuler des suggestions et à commenter les propositions du Conseil d'administration.

Bonne lecture,

Robert Joly

Colloque de Marrakech

Le Conseil d'administration du Secrétariat francophone avait convenu, lors du Colloque de Liège en juin 2002, de tenir son prochain colloque conjointement avec le Congrès de l'*International Association for Impact Assessment* (IAIA). C'est ainsi que le Secrétariat a tenu son 8^e Colloque des spécialistes francophones en évaluation environnementale, tout comme son École d'été, du 15 au 20 juin 2003 à Marrakech, dans le cadre du congrès annuel de l'IAIA sous le thème « Renforcement des capacités ». Les stagiaires de l'École d'été ont participé activement à cet événement ainsi que de nombreux autres congressistes.

De nombreux conférenciers appartenant à des organisations membres du Secrétariat, dont beaucoup de collègues africains, ont fait des présentations remarquées dans le cadre des diverses formules habituelles des congrès de IAIA : ateliers, forum, ou sessions standards (simultanées). Les thèmes qui ont été tout particulièrement abordés touchaient notamment : l'accroissement des capacités en Afrique francophone, la lutte contre la pauvreté, les impacts directs et indirects des conflits armés, la lutte contre la désertification, les effets du développement sur les sociétés locales et sur la biodiversité, l'implication des valeurs environnementales dans la mise en œuvre du NOPADA/NEPAD.

Il faut tout spécialement noter à propos de ce dernier thème qu'en marge du Colloque, une Table Ronde s'est spontanément tenue sur le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), les DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) et les Évaluations environnementales. Cette Table Ronde a réuni une soixantaine de spécialistes de l'évaluation environnementale. Les débats ont porté sur la perception du développement, la place de l'environnement dans le NEPAD et les Stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que les défis posés à la pratique des évaluations environnementales. En conclusion, devant l'abondance des interventions, le caractère préliminaire des réflexions et l'intérêt des débats et des questions, il a été convenu de tenir un Atelier élaboré sur le sujet à l'occasion du congrès de IAIA 2004 à Vancouver. La Table Ronde de Marrakech a été présidée par Marcel A. Baglo (Bénin) et Dieudonné Bitondo (Cameroun).

Enfin, le colloque a donné l'opportunité à Koassi d'Almeida, au nom du Secrétariat, de faire une présentation au niveau international du projet MOGED et de son développement, notamment dans le cadre du forum des praticiens ainsi que dans celui des sessions, présentation qui a soulevé beaucoup d'intérêt de la part des participants.

En conclusion, bien qu'on puisse dire que cet événement annuel ait connu un succès évident, le fait qu'il se soit tenu dans le cadre du Congrès de IAIA n'a pas permis le plein développement répondant aux attentes légitimes des membres du Secrétariat et ce tout particulièrement pour ce qui est du rayonnement de la Francophonie. Il a donc été décidé de revenir à la formule précédente et de tenir en 2004 notre 9^{ème} Colloque à Ouagadougou, tandis que nous participerons au Congrès de IAIA à Vancouver en avril 2004 sous la forme de l'atelier sur le NOPADA/NEPAD

Appréciation de l'École d'été

par Valéry Jildas Bendji, Association Gabonaise de Spécialistes en Évaluation Environnementale

Cet espace de formation nous offre en tant que professionnels de l'environnement des pays en voie de développement, l'opportunité d'améliorer périodiquement nos connaissances et pratiques dans le domaine de l'évaluation environnementale.

Le choix du thème cette année n'est pas le fruit du hasard. En effet, la désertification est un problème de dimension mondiale : il affecte 1/6^e de la population du globe et 70 % de toutes les zones arides, soit 1/4 de la superficie mondiale totale. En Afrique en particulier, il menace la sécurité alimentaire du continent et aggrave la pauvreté et le nombre de personnes souffrant de malnutrition.

Cette école d'été, grâce à la formation dynamique qui nous était donnée, nous a permis d'acquérir d'excellentes méthodes d'internalisation des problématiques de la désertification dans le processus d'évaluation d'impacts. Nous nous sommes appropriés les outils, techniques, et les processus les plus adéquats pour réduire ou compenser les impacts négatifs des projets qui peuvent accroître le phénomène de la désertification ; nous avons aussi acquis de sérieuses connaissances sur les moyens de lutte efficaces contre la désertification.

Du point de vue de la forme pédagogique, nous avons énormément apprécié l'équilibre judicieux entre la formation théorique, à travers les cours magistraux, et la formation pratique qui s'est déroulée au cours d'une visite technique à l'Arboretum de Jbilet. Le caractère participatif et amical qui a animé cette session de l'École d'été reste inoubliable.

Contributions scientifiques

Évaluation des impacts environnementaux et désertification

Le phénomène de la désertification reste encore, aujourd'hui, l'un des plus complexes qui menace aussi bien l'environnement que les hommes qui en font parti. Grandes contrées arides où l'eau est très rare en raison de la chaleur élevée, le désert (du latin *desertus* : abandonné) est le domaine des vents, de la sécheresse et de la chaleur. Bien qu'il semble difficile de pleinement prévoir, comprendre et même combattre son évolution (plus de quatre cycles de sécheresse dans les pays sahariens au cours du siècle passé), les réflexions continuent de se faire et des actions sont menées pour contrôler les actions anthropiques pouvant conduire à l'intensification du phénomène.

La problématique de la désertification appliquée aux évaluations environnementales interroge la pratique quotidienne des spécialistes dans le domaine. Elle questionne aussi les approches adoptées pour la collecte, le traitement des données et la production des rapports, les méthodes, les techniques et les processus les plus appropriés pour une meilleure maîtrise des projets susceptibles d'avoir des incidences sur la désertification. L'École d'été de Marrakech (Maroc) du 10 au 14 juin 2003 a eu, dans ce champ, un double intérêt pédagogique.

Elle a d'abord été le cadre d'une sensibilisation active et intensive en regard des questions liées à la problématique de l'eau et de la désertification. Parmi ces questions on peut notamment citer : le phénomène de la désertification, la situation actuelle de l'information environnementale en Afrique, la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la problématique de l'eau, les portraits de la désertification dans certains pays, les évaluations environnementales et les facteurs anthropiques contribuant à la désertification

en milieux pastoral et forestier, biodiversité et désertification. L'École a ainsi offert l'occasion aux uns et aux autres d'une revue des meilleures manières de prise en compte des problématiques de désertification dans les évaluations d'impact et des implications des conventions internationales sur le phénomène.

L'École a été aussi un lieu d'échanges et de simulation des différentes étapes de la planification et de la mise en œuvre du processus d'étude d'impact sur l'environnement. Elle a permis, par ailleurs, de mettre le doigt sur la situation actuelle de l'information environnementale en Afrique qui rend difficile un travail efficace. Car, sans données précises, la possibilité de prévenir, corriger et renforcer les actions de lutte contre la dégradation de l'environnement devient extrêmement difficile et parfois impossible.

Elle a surtout montré que la prise en compte des aspects de la désertification dans les études d'impacts sur l'environnement a besoin de spécialistes et praticiens efficaces qui s'efforcent, dans leur pratique quotidienne et systématiquement d'évaluer adéquatement tant l'intérêt économique d'un projet soumis à étude d'impact sur l'environnement que d'apprécier si le projet est susceptible d'amorcer un processus de dégradation du sol et considérer si ce processus est réversible. Enfin, il convient de prêter une grande attention aux pratiques inadaptées susceptibles d'amener la désertification et voir si elles ne font pas malheureusement partie des activités du projet.

Georges Y. LANMAFANKPOTIN
Secrétaire à l'Information et à la Communication
Association Béninoise des Professionnels en Évaluation Environnementale – 07 BP 505 Cotonou, Bénin.
Tél. : (229) 30 78 51 / 90 71 73 – Fax : (229) 30 45 43 –
Courriel : gylanmaf@yahoo.fr

Problématique de l'évaluation environnementale des priorités sectorielles du NOPADA (NEPAD) : Cas des espèces végétales aquatiques envahissantes de l'initiative pour l'environnement

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NOPADA ou NEPAD en anglais) constitue la nouvelle vision commune des dirigeants africains d'éradiquer de manière urgente la pauvreté, de placer leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'un développement durable, tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales. Le NOPADA est donc un appel pour une nouvelle relation de partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, et en particulier les pays industrialisés, afin de franchir l'abîme du développement qui s'est élargi au fil de siècles.

Les priorités sectorielles identifiées dans le NOPADA concernent les Infrastructures, la Mise en valeur des Ressources Naturelles, de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Culture, Science et Technologie. En outre, en ce qui concerne *l'initiative sur l'environnement*, certaines actions doivent être mises en œuvre et portent sur la désertification, les zones humides, les espèces exotiques envahissantes, la gestion des côtes, le réchauffement planétaire, les zones transfrontalières et la gouvernance écologique.

Dans le cas particulier **du contrôle des espèces végétales envahissant les plans d'eau de l'Afrique de l'Ouest**, toutes les actions qui seront mises en œuvre auront des répercussions indéniables tant sur l'environnement physique qu'humain. C'est pourquoi, dans le cadre de cette initiative, il s'agira d'identifier toutes les composantes associées au contrôle des végétaux aquatiques, à savoir l'identification et la localisation géographique de tous les milieux aquatiques concernés, l'identification des principales espèces de végétaux aquatiques envahissants, les surfaces envahies, l'historique de l'envahissement, le cadre institutionnel de lutte contre les végétaux, les méthodes de lutte et leurs coûts, les formes de valorisation éventuelle de ces végétaux et enfin l'identification des activités socio-économiques des populations riveraines.

La mise en œuvre de toutes actions devra se faire d'une part à un haut niveau de la sphère de prise de décision et d'autre part sur un territoire relativement vaste qui transcende les frontières nationales. Il s'agit là d'une véritable gageure qui pose le problème du type d'évaluation environnementale à entreprendre pour répondre au mieux aux préoccupations écologiques et humaines soulevées par la problématique. A l'évidence, seule une évaluation environnementale de type stratégique semble être adéquate pour cerner tous les contours du problème, tant au plan strictement environnemental, sociologique que financier.

Cette évaluation environnementale devra prendre en compte les différents moyens de lutte (lutte mécanique, chimique et biologique). Pour chacune de ces méthodes de lutte, l'évaluation portera, entre autres, sur les programmes de recherche scientifique sur les végétaux aquatiques envahissants, les pesticides utilisés, les insectes prédateurs des végétaux aquatiques et enfin les indicateurs environnementaux pour le suivi des plans d'eau envahis.

Malheureusement, ce type d'évaluation n'est pas encore maîtrisé dans les pays de la sous-région ouest africaine, tant au niveau des états qu'à celui des institutions sous-régionales (CEDEAO, UEMOA, etc.). En effet, certains états s'attellent encore aujourd'hui à mettre en place des procédures et réglementations nationales au niveau des Études d'Impact Environnemental (EIE) qui concernent uniquement les projets. De plus, les institutions sous-régionales ne disposent pas encore d'instruments d'harmonisation dans le domaine des EIE.

C'est donc pourquoi, il est plus que nécessaire de profiter de l'avènement du NOPADA pour mettre en place une procédure d'évaluation environnementale stratégique au niveau de la sous-région ouest-africaine. Il s'offre ici l'occasion de s'acheminer vers la nécessaire et indispensable intégration africaine tant souhaitée par les Autorités politiques. Les spécialistes dans le domaine des évaluations environnementales ont ici l'occasion de faire valoir leurs compétences à la fois pour aider ses dirigeants et aussi pour le bonheur et le bien-être de nos populations.

Dr ETIEN N'Dah

Président de l'Association Ivoirienne d'Évaluation Environnementale (AIEE)

Sous-directeur des Évaluations environnementales à l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

08 BP 09 Abidjan 08 – Tél.: (225) 22 47 08 65 – Téléc.: (225) 22 47 06 77 – Courriel: etiendah@yahoo.fr

Opinion : NEPAD

Au début de ce nouveau millénaire, l'Afrique doit relever de nombreux défis pour assurer son développement. En cela, les défis qui ont un caractère urgent concernent l'élimination de la pauvreté et la conservation des ressources naturelles et environnementales. En effet, l'Afrique est la région au monde où la pauvreté humaine est la plus ressentie (près de 40 pourcent de sa population vit au dessous du seuil de la pauvreté), et où l'exploitation non durable de ses ressources naturelles compromet sa croissance économique.

Les plans, politiques, et les stratégies de développement élaborés antérieurement au niveau régional, ont certes contribué *a minima* au bien-être de quelques populations, mais se sont révélés notoirement inadéquats pour enrayer les tendances actuelles de pauvreté et dégradation de l'environnement. Dans cet ordre d'idées, le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) est considéré actuellement comme la nouvelle stratégie révolutionnaire de développement de l'Afrique pour ce millénaire. Il constitue un sujet phare au niveau médiatique et des institutions décisionnelles en Afrique.

Le NEPAD, conçu par quelques chefs d'États africains (les pays initiateurs du NEPAD sont: Afrique du sud, Egypte, Algérie, Nigeria, Sénégal) et adopté en Juillet 2001 à Lusaka (Zambie) au cours du sommet de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), vise la réduction significative de la pauvreté en Afrique. Il apparaît donc comme un espoir pour ce continent. A ce titre, le NEPAD, programme de développement intégré de l'Afrique, repose sur 3 grands principes qui servent de paramètre à l'action de mutation de l'Afrique :

La bonne gouvernance politique et économique sont des conditionnalités pour le développement de l'Afrique. La sous région est considérée comme l'unité géographique de développement. Enfin, l'Afrique s'ouvre pour un partenariat durable aux investisseurs privés. Dans ce cadre, les domaines prioritaires à prendre en compte sous l'égide du NEPAD sont : les infrastructures au sens large, l'éducation et formation, la santé, l'agriculture, l'environnement, les nouvelles technologies de l'information et des communication, et l'énergie.

En conséquence, pour donner une réponse concrète à ces engagements et éviter les échecs des programmes de développement passés les états africains doivent engager des réformes structurelles courageuses. C'est-à-dire réformer les administrations, la fonction publique, introduire une plus grande participation au processus de décision à tous les niveaux, enrayer la corruption, et assurer la transparence de l'appareil judiciaire.

In fine, la réussite de ces réformes dans les États africains aura pour résultats essentiels des institutions et des réglementations, stables, efficaces, prévisibles et transparentes; mais surtout un environnement des affaires favorable aux capitaux privés qui sont la clé de voûte pour la réalisation des « grands travaux » du NEPAD. À cet égard, pour que ces actions s'inscrivent dans une perspective de développement durable, les considérations d'ordre environnemental doivent être prises en compte durant la mise en œuvre de tous les programmes du NEPAD. A cette fin, les évaluations d'impacts environnementales et sociales devraient être réalisées pour tous les projets relatifs au NEPAD ; qui seules permettront de garantir la qualité et la durabilité des investissements.

Valéry Jildas BENDJI

Association Gabonaise des spécialistes en Evaluation Environnementale (A.G.S.E.E)

B.P : 3684, Libreville, Gabon

Tél. : +241.20.17.56 – E-mail. : bendjiv2000@yahoo.fr

Nouveaux membres à l'AIEI

Deux nouveaux membres se sont joints au Secrétariat en juin 2003 :

- le **Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM, France)**

Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial. Ses domaines d'activités sont :

- Cartographie géologique
- Bases de données
- Exploration et développement minier
- Aménagement et risques naturels
- Ressources en eau souterraine

A l'international, les équipes du BRGM sont présentes dans plus de 40 pays où elles interviennent pour le compte d'Etats, de sociétés publiques, d'industriels ou d'organismes de financement internationaux, soit dans un cadre de coopération, soit dans un cadre commercial institutionnel. Le BRGM met à leur disposition ses compétences techniques dans tous les domaines des sciences de la Terre au travers d'études, de programmes de soutien institutionnel, d'assistance technique, de formations et de transferts de technologie.

Site Internet : <http://www.brgm.fr/>

- l'**Office National de l'Eau Potable (ONEP, Maroc)**

L'ONEP, créé en 1972, est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministère de l'Équipement. Ses missions principales vont de la planification et de l'approvisionnement en eau potable jusqu'à sa distribution en passant par les phases de l'étude, conception, réalisation, gestion et exploitation des unités de production et de distribution et du contrôle de la qualité des eaux jusqu'à la protection de la ressource.

Site Internet : <http://www.onep.ma/>

Stagiaires AIEI

Du 11 juin au 11 septembre 2003, madame Rasmata BARRY, étudiante en DESS - Planification territoriale et développement local, Département de géographie (Université du Québec à Montréal), a effectué un stage au Secrétariat francophone de l'AIÉI. Le projet de stage a porté sur le « Renforcement des capacités des communautés rurales dans le domaine de l'ÉIE en Afrique : Cas du Burkina Faso ». Le projet a été réalisé sous la supervision de monsieur Koassi d'ALMEIDA.

Ce projet de stage avait comme objectif général de voir comment assurer une implication effective des populations rurales dans le processus de l'évaluation environnementale en Afrique et plus particulièrement au Burkina Faso. L'étude qui en découle est basée sur une recherche documentaire et une collecte d'informations auprès de professionnels africains en ÉIE ayant participé au 23^{ème} Congrès annuel de IAIA à Marrakech (Maroc) en juin 2003.

L'étude a montré que de façon générale, les limites, en matière d'implication des populations dans les pays africains, portent principalement sur la faiblesse de conscientisation de la population par rapport à l'importance des ÉIE, l'insuffisance des capacités d'intervention des ONGs et associations professionnelles à accompagner les populations dans le processus des ÉIE, l'absence de libre expression dans la majorité des pays africains, le risque de politisation des audiences publiques et les contraintes culturelles des communautés. L'étude souligne aussi le caractère confidentiel des rapports d'EIE, le manque de système de vérification sur l'EIE, le manque

de possibilités dans certains cas pour les populations pour avoir recours devant l'administration et devant les autorités juridiques en cas de contestation d'une décision relative aux conclusions des EIE. Le rapport fait également état de quelques exemples satisfaisants enregistrés dans le domaine de l'implication des populations au processus d'ÉIE en Afrique. Il ressort de l'étude que l'implication réelle des populations serait conditionnelle à la mise en place dans les pays d'un mécanisme de contrôle pour s'assurer que la participation du public est bien conduite, ainsi que la sensibilisation et l'accessibilité à l'information pour les populations rurales.

Dans le cas particulier du Burkina Faso, l'étude a montré que la longue tradition de ce pays en matière de mise en œuvre d'approche participative sur le terrain n'est pas encore mise à profit dans le domaine des évaluations environnementales. La plupart des constats sur les limites liées à la participation des populations au processus des études d'impacts dans les autres pays d'Afrique sont vérifiées pour le Burkina. On note par exemple la méconnaissance des objectifs même de l'étude d'impact ou de l'enquête publique, les préjugés liés aux expériences antérieures du milieu, la méconnaissance des textes sur les évaluations environnementales et le fort taux d'analphabétisme.

Le rapport de stage recommande la traduction et la diffusion des textes dans les trois langues les plus parlées au Burkina, l'accélération du processus de décentralisation en milieu rural, le soutien à la stratégie nationale d'éducation environnementale, la sensibilisation des communautés rurales à la gestion environnementale et le soutien et la formations des ONGs locales

Événements à venir

Formation de formateurs à Bamako

L'IEPF met en place un programme de formation de formateurs qui permettra de développer des capacités nationales et constituer des noyaux de formateurs dans les différents pays. Ces compétences nationales se chargeront à leur tour d'élaborer des modules adaptés aux besoins nationaux et, par une démultiplication des actions, réaliseront des sessions de formation à la carte ciblant les différents acteurs du développement.

30 formateurs seront formés en Évaluation d'impact environnemental et s'engageront dans un processus de duplication des acquis au plan local. L'atelier s'adresse prioritairement aux cadres des administrations nationales (ministère de l'environnement et ministères sectoriels) chargées d'appliquer l'évaluation environnementale dans leurs pays, mais également à ceux des institutions d'enseignement travaillant dans le domaine de la préservation de la qualité de l'environnement.

La formation aura lieu à Bamako, Mali, du 20 au 30 octobre 2003.

Pour plus d'information, veuillez consulter www.iepf.org

Concours d'Études de cas

Afin de valoriser l'expérience acquise dans les domaines d'intervention de l'**économie de l'environnement** et de l'**évaluation environnementale** en pays francophones, un **concours d'études de cas** est lancé, dans le cadre du programme *Maîtrise des outils de gouvernance pour l'environnement et le développement* (MOGED) de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (www.iepf.org).

Les candidats sont invités à présenter un projet d'étude de cas (les études peuvent être fondées sur des documents existants ou peu diffusés : rapports techniques, mémoires de maîtrise, DEA, thèses, etc.) ou être basées sur des réalisations concrètes (projets de barrages, mines...).

Bourses

Les candidats retenus recevront une bourse de **2500 EUR** (environ **4000\$ Can**) afin de leur permettre de préparer l'étude selon les normes scientifiques reconnues.

Les candidats doivent fournir les documents suivants :

- Une lettre de présentation
- Un curriculum vitae
- Une lettre de référence
- Un résumé de l'étude de cas (500 mots maximum)
- Une copie du document duquel sera tirée l'étude de cas
- Toute indication sur la distribution actuelle du document

Conditions d'admissibilité :

- Être professionnel, chercheur ou étudiant en économie de l'environnement ou en évaluation environnementale
- Être ressortissant d'un pays francophone
- Être en mesure d'assurer la franchise de reproduction et de publication de l'étude, soit :
 - En étant l'auteur de l'étude
 - En étant détenteur des droits de reproduction et de publication
 - En fournissant un document attestant de la franchise de reproduction et de publication

Critères de sélection:

Les bourses seront accordées au mérite du dossier présenté par le candidat, évalué par un jury international constitué pour examiner la qualité et la pertinence des dossiers de candidature. Les candidats sélectionnés recevront un cahier de charges spécifiant les rubriques de l'étude.

Date limite de réception des candidatures :

31 octobre 2003

SVP envoyez votre dossier à l'adresse suivante :

Secrétariat francophone de l'AIÉI
145 St-Pierre, bureau 108
Montréal, Québec
Canada H2Y 2L6

Pour toute autre information, contactez Mme Catherine Gaudette à l'adresse suivante : iaia@aiei.org

Congrès de l'AQÉI

L'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI) tiendra les 12 et 13 novembre prochain à Québec son 12^e congrès annuel. Le thème retenu cette année est « L'évaluation d'impacts : un regard vers l'avenir ». Les discussions seront orientées selon quatre questions principales :

- Quelle est votre vision de l'avenir de l'évaluation d'impacts et quelles sont vos attentes?
- Comment tirer profit des nouvelles approches de gestion du territoire dans l'évaluation d'impacts?
- Comment mieux traiter des aspects sociaux dans l'évaluation d'impacts?
- Comment améliorer les processus de participation publique?

Différents intervenants seront appelés à présenter leurs vues, notamment les instances gouvernementales responsables d'assurer que les règles encadrant l'évaluation environnementale répondent aux besoins de la population et prennent en compte les nouveaux développements techniques permettant de bonifier le processus. La parole sera aussi donnée aux industriels et autres promoteurs, aux consultants qui réalisent les évaluations, aux gens d'ailleurs et aux chercheurs spécialisés dans le domaine de l'évaluation environnementale ou de la communication qui expliqueront leurs attentes et susciteront une réflexion sur de nouvelles avenues.

Atelier régional sur la valorisation de la biodiversité dans l'Océan Indien

L'IEPF tiendra un atelier s'inscrivant dans la suite logique de la production des rapports nationaux sur la biodiversité et des stratégies qui doivent suivre. Il vise à intégrer plus avant les dimensions économiques et sociales de la biodiversité dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, dans les plans d'action environnementale, dans les programmes de développement ainsi que dans la comptabilité nationale. Il porte spécifiquement sur l'exploration des approches économiques de l'évaluation et de la valorisation, au sens de mise en valeur de la biodiversité. Il s'agit aussi d'augmenter la prise de conscience des liens entre l'économie, le social et l'environnement au niveau des techniciens et des décideurs.

L'atelier vise à former trente techniciens pour intégrer les dimensions économiques et environnementales dans les programmes de développement. Il s'inscrit dans une dynamique institutionnelle et regroupera des participants selon deux profils distincts : d'une part des participants venant de Madagascar, Maurice, les Comores, les Seychelles et la Réunion, désireux d'améliorer leurs capacités dans le domaine. Il s'agit des techniciens et/ou des décideurs utilisant les outils de l'évaluation et de la valorisation économiques de l'environnement et de la biodiversité ou susceptibles de le faire (Ministères, Offices ou Agences de l'Environnement, Entreprises privées, Organisations Internationales, ONG...). D'autre part, l'assistance sera composée de spécialistes dans le domaine de l'évaluation et de la valorisation économiques de l'environnement et de la biodiversité. Ces dernières, sollicitées et choisies par le comité scientifique, apporteront l'essentiel des contributions écrites et/ou orales.

La formation aura lieu à Antananarivo, Madagascar, du 17 au 22 novembre 2003.

Pour plus d'information, veuillez consulter www.iepf.org

IAIA : Vancouver 2004

Le prochain Congrès de l'Association Internationale pour les Études d'Impact (*International Association for Impacts Assessment*) se tiendra au Canada (Vancouver, Colombie-Britannique), du 26 au 29 avril 2004. Le thème retenu est « L'industrie et les évaluations d'impacts ». Six sessions thématiques ont été choisies ainsi qu'une quinzaine de sessions concomitantes touchant les nombreux aspects relatifs au thème central du congrès. On peut trouver le programme préliminaire sur le site Internet d'IAIA à www.iaia.org.

Trois associations canadiennes affiliées à IAIA sont directement impliquées dans la préparation de cet important événement : IAIA-WNC de l'Ouest canadien, OAIA de l'Ontario et l'Association québécoise pour l'Évaluation d'impact (AQÉI) qui est, comme nous le savons, membre du Secrétariat francophone. Un de nos membres au Conseil d'administration, M. Daniel Waltz, siège au nom de l'AQÉI sur le Comité de programme IAIA'04. Il va particulièrement voir à la coordination entre ce comité et le comité du Secrétariat francophone formé pour la mise en œuvre de l'atelier qu'il tiendra lors du congrès de Vancouver (décision prise à l'Assemblée générale de Marrakech en juin dernier). Les membres du comité du Secrétariat francophone pour l'atelier incluent Marcel A. Baglo, vice-président du Secrétariat francophone (Bénin), Jean-Philippe Waaub, trésorier du SF (UQAM, Québec) et, bien sûr, Michel A. Bouchard, notre directeur exécutif.

Le thème retenu pour l'atelier du Secrétariat francophone à Vancouver est « Évaluation d'impact et NEPAD : Environnement, Pauvreté et Développement en Afrique ». Les deux présidents de notre Atelier devraient être Marcel A. Baglo et Dieudonné Bitondo (Cameroun), qui ont également présidé la Table Ronde tenue à Marrakech sur le même sujet. Dans les prochains jours, le Comité du Secrétariat francophone pour la mise en œuvre de l'Atelier communiquera avec tous les membres à ce sujet, afin de préparer notre participation à cet important événement. Surveillez l'annonce sur le site du Secrétariat francophone à www.aiei.org.

Au plaisir de vous rencontrer à Vancouver!